



Allons de l'avant !



Christian PONS
Président de l'UNAF

MSA-CVE InterApi

Comme je vous l'avais indiqué dans le dernier édito et pour donner suite à la réponse du médiateur de la MSA (qui dit ne pas être concerné par notre demande), nous avons contacté le directeur général de la MSA sur notre demande de « cessation

de la collecte de la CVE ».

Voici sa réponse : « Notre action de recouvrement MSA est encadrée par une convention de délégation de gestion signée entre la CCMSA et InterApi, reconduite à la suite de l'arrêté d'extension de l'accord interprofessionnel du 7 janvier 2022. Ainsi, cette dernière ne peut être dénoncée que par les parties contractantes ou par un texte réglementaire qui s'impose de plein droit. Aussi, dans l'attente des décisions des pouvoirs publics et du Conseil d'Etat pouvant intervenir, nous ne pouvons en tant que délégué de gestion surseoir cette collecte sans demande explicite de notre partenaire InterApi. Sensible à votre requête, nous nous rapprochons de nos tutelles afin de pouvoir obtenir les positionnements relatifs à ce dossier qui dépasse le simple cadre de notre relation conventionnelle avec InterApi. Nous ne manquons pas de revenir vers vous à l'issue de ces échanges. »

Tout ceci signifie que ce dossier prend beaucoup d'ampleur et que le ministre de l'Agriculture et le Gouvernement sont très embarrassés car il y a eu beaucoup d'argent mis sur la table pour sauver l'ITSAP. Avec, en contrepartie, l'obligation de créer l'interprofession qui aujourd'hui est une coquille vide, qui ne fonctionne pas et qui, de plus, n'est ni représentative des producteurs (amont) ni représentative du négoce (aval), alors que les apiculteurs apportent environ 80 % des finances par la CVE. Naturellement, nous avons déposé depuis plusieurs mois un dossier juridique au Conseil d'Etat ainsi qu'au niveau européen pour faire valoir nos demandes.

Une proposition de loi rétrograde et irresponsable

« Pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France. » On peut se demander où est la ferme France, et à qui elle appartient réellement. Aux agriculteurs comme ce devrait être le cas ou à la finance via l'agrochimie et l'agro-alimentaire qui imposent de faire de méga-structures non pas agricoles mais uniquement à visées financières, sans se soucier du bien-être, du bien travailler, de la santé humaine, de l'environnement et, pour nous apiculteurs, du cheptel apicole qui est un chaînon indispensable de la pollinisation ? Cette proposition de loi rétrograde émanant du Sénat revient sur l'interdiction de l'épandage des pesticides par aéronefs, elle met également fin à la séparation de la vente et du conseil en matière de pesticides ainsi qu'à l'interdiction des remises lors de leur vente, elle est en totale contradiction avec ce que préconise le droit européen. Autre absurdité aussi, le texte rend possible la suspension par le ministre de l'Agriculture d'une décision de l'ANSES concernant la mise sur le marché des

pesticides. Ce texte défend une vision passéiste de l'agriculture, il est en contradiction totale avec les évolutions du droit européen, de la science et de la volonté des citoyens. L'UNAF demande que ce texte ne soit pas adopté en l'état, car il n'est que le résultat du lobbying puissant des industries agrochimiques et agro-alimentaires au détriment des agriculteurs et des apiculteurs. N'hésitez pas à alerter vos élus !

Pour savoir comment ont voté les sénateurs de votre département : <https://www.senat.fr/scrutin-public/2022/scr2022-291.html>

Sécheresse

La carte nationale des territoires avec risque de sécheresse au cours de l'été 2023 vient de paraître à l'initiative des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la mer. De nombreux départements, notamment du Sud mais pas uniquement, sont concernés. Il y aura sans doute des interdictions de pénétrer dans certaines forêts et massifs, des interdictions d'allumer du feu. Si cela s'avère nécessaire, nous demanderons des dérogations pour les apiculteurs. En revanche, soyons tous très vigilants avec nos enfumoirs ! Pensez à toujours prendre avec vous au moins 10 litres d'eau, un extincteur, un seau métallique ou un couvercle de ruche retourné pour les allumer ou vider les cendres avant de les éteindre si nécessaire avec de l'eau. Il faut être très prudent, la vie de certaines personnes peut en dépendre.

Mortalités

Plusieurs apiculteurs, éleveurs de reines nous ont fait part de très fortes mortalités dans leurs élevages durant ce printemps. Elles seraient dues à l'utilisation de RCI (régulateurs de croissance des insectes) employés sur les vergers ou sur certaines cultures pour lutter contre les prédateurs. Le couvain serait également touché et périrait quelques jours après les traitements. Un nouveau dossier sur lequel nous allons nous impliquer...

APIdays®

Les APIdays® se déroulent cette année les 15, 16 et 17 juin. Je remercie tous nos partenaires Abeille, Sentinelle de l'Environnement®, nos apiculteurs référents, nos syndicats départementaux qui se mobilisent pour faire de ce moment convivial et festif une grande fête de l'abeille, des apiculteurs et des produits de la ruche, avec des expositions, des ateliers, des extractions de miel... Le thème de cette édition est « bouleversement climatique et apiculture ». Alors que l'on nous annonce une hausse de 4 °C d'ici la fin du siècle, ce sujet est plus que jamais primordial pour notre avenir à tous.

*Je vous souhaite d'excellentes récoltes
et une très belle saison apicole.
En espérant que les conditions
climatiques seront favorables
pour la nature
et nos abeilles !*